ABONNEMENT

Saumur Trois mais: Poste

Un an. 25 fr. Un an. 30 fr. Six mois. 16 Trois mois.

on s'abonne A SAUMUR Au burcau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

ER

POLITIQUE. LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Journal d'Annonces et Avis Divers Judiciaires

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20 Réclames, — : : Faits divers, — : :

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc-

ion, avant midi. manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne

A PARIS L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abounnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

4, place du Marché-Noir Bureaux:

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 MARS

La crise ministérielle

La crise ministérielle n'a pas été terminée aussi promptement qu'on l'avait espéré de

La journée de samedi a été employée en négociations qui n'ont pas abouti.

Hier dimanche, dès le matin, M. le Président de la République a fait appeler, à l'Élysée, M. de Freycinet qui, après quelques heures de réflexion, a enfin accepté la mission de constituer un cabinet.

M. Carnot a insisté vivement pour que M. de Freycinet conservât le ministère de la guerre, el celui-ci a fini par se rendre à ses instances. En même temps, M. de Freycinet a fait connaître au Président de la République qu'il comptait s'assurer la collaboration de M. Constans et garder la moitié environ des ministres démissionnaires.

A cinq heures, M. Constans arrivant à Paris. M. de Freycinet lui offrait aussitôt soit un poste diplomatique, soit un porteseuille. M. Constans a préféré un portefeuille et manifesté le désir de reprendre l'intérieur.

M. de Freycinet a offert alors l'instruction publique à M. Bourgeois, la justice à M. H. Brisson, l'agriculture à M. Develle, les travaux publics à M. Baïhaut.

On assure que MM. Spuller, Rouvier et Barbey garderaient les porteseuilles qu'ils détenaient dans le cabinet Tirard.

La modification ministérielle se résumerait donc dans le départ de MM. Tirard, Thévenet, Fallières, Faye et Yves Guyot. La succession de ce dernier pourrait, dit-on, ètre offerte à M.

Cependant nous devons ajouter que toutes les réponses ne sont pas encore définitives, plusieurs des personnages dont nous donnons les noms ayant demandé à réfléchir.

Les umis de M. Etienne posent sa candidature pour le ministère des travaux publics.

Après la chute du cabinet Tirard, voici en quels termes une feuille gouvernementale, le Progrès Militaire, parle de l'ex-président du conseil: Aller at to seed not been also

« M. Tirard personnifie au Sénat un M. Prudhomme porté à croire qu'il gouverne la France. La vérité est que la France l'a subi et supporté un an de trop. Cet ancien garde national chauvin se croyait orateur, parce que, négociant en toc, il avait péroré au tribunal de commerce; il montait à la tribune pour discourir de tout et sur tout avec une infatuation parfaite. Oubliant qu'à une situation nouvelle conviennent des hommes nouveaux, il avait mécontenté l'opinion en se séparant du ministre qui avait fait vivre son ministère. M. Constans parti, le cabinet Tirard avait ses jours comptés : le mauvais capitaine n'aura navigué que quinze jours sans son pilotel »

in bout do la prairie. - Dis douce

ERIB

La conférence de Berlin

La première séance de la conférence ouvrière de Berlin s'est ouverte samedi à deux heures, dans le grand salon du palais de la Chancellerie, par un soleil printanier. Peu d'apparat extérieur, mais en revanche un discours très énergique, un peu hautain, sentant son maître d'une lieue, prononcé par M. le baron de Berlepsch, ministre du commerce, chargé de souhaiter la bienvenue au nom de l'Empereur aux délégués et qui, sur la proposition du conseiller ministériel Migeska, représentant le gouvernement austro-hongrois, a été désigné par acclamation pour présider aux délibérations de la conférence.

Il a été décidé que la conférence siègerait tous les jours et tiendrait deux séances par jour : l'une le matin de 11 heures à 1 heure; la seconde de 2 heures à 5 heures.

Le règlement ordinaire des conférences diplomatiques, qui stipule le secret des délibérations, a été adopté.

Les documents de la conférence seront rédigés en français et en allemand.

Le programme indique que les discussions auront lieu en langue française.

Chaque délégation n'aura qu'une voix. La prochaine séance a été renvoyée à aujour-

Contrairement à toutes les affirmations, on est convaincu que la Conférence n'aura pas terminé ses travaux avant Pâques, et que l'intention du gouvernement allemand n'est pas seulement de provoquer un échange de vues, mais bien d'arriver à une entente internationale sur les questions soumises à la discussion, ainsi que cela ressort clairement de la note communiquée par M. de Bismarck au Foreing Office et contenue dans le Livre bleu communiqué au Parlement anglais.

Les pays dont la participation à la Conférence est officiellement connue sont: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemarck, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Norwège, la Suisse.

Les délégués sont au nombre de 60.

NUAGE A L'HORIZON

On sait bien comment elle commence cette conférence : nul ne sait comment elle finira. Les journaux allemands commencent déjà à répandre le bruit que la question du désarmement sera posée à la conférence.

Il est évident que Bismarck et Guillaume cherchent là le joint depuis si longtemps désiré par eux.

Peut-être l'ont-ils trouvé!

INFORMATIONS

Le projet de pétitionnement que nos confrères de l'Echo de la Somme et du Nouvelliste de la Sarthe ont eu l'idée d'organiser pour obtenir l'élargissement du duc d'Orléans a pris, en moins de deux jours, en province et à Paris, un développement qui dépasse toutes les prévisions.

Des télégrammes nous informent en effet que dans la plupart des départements de Bretagne, de l'Anjou et du Midi, les Comités royalistes se sont occupés déjà de chercher les moyens pratiques destinés à donner à ce pétitionnement les proportions d'une réelle manifestation. Des sous-Comités vont s'organiser dans tous les arrondissements pour recueillir les adhésions qui s'annoncent fort nombreuses.

Ce mouvement est assez curieux à signaler. (Figaro.)

UNE LETTRE DE CLAIRVAUX

Le duc d'Orléans a appris samedi que le Nouvelliste de la Sarthe et quelques autres journaux organisaient dans les départements un pétitionnement pour obtenir son élargissement. Il a adressé aussitôt la lettre suivante au duc de Doudeauville, député de la Sarthe :

« Clairvaux, 14 mars 1890.

» Mon cher duc,

» J'apprends que des journaux ont pris l'initiative d'un pétitionnement pour réclamer ma liberté.

» Je les remercie.

» Mais je vous prie de dire formellement que je suis opposé à toute agitation politique et, par conséquent, à tout pétitionnement.

» Je demande à mes amis de ne pas prononcer le mot de « grâce ».

" La prison est moins dure que l'exil; car la prison, c'est encore la terre de France.

> » Votre ami, » PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS. »

Pour ne laisser soupçonner aucun des amis qui sont reçus dans sa prison, le Prince a tenu à envoyer cette lettre par la voie ordinaire : et c'est la poste qui l'a apportée samedi dans l'après-midi au président de la Droite roya-

M. le duc de Doudeauville a transmis aussitôt au journal royaliste le désir du Prince et il a été décidé que tout pétitionnement serait immédiatement abandonné malgré la grande faveur que ce projet avait déjà rencontrée dans le public.

L'Echo de la Somme, qui avait pris, avec le Nouvelliste de la Sarthe, l'initiative du mouvement pétitionniste, publiait, hier matin, en tête de ses colonnes, la nôte suivante :

« Pour répondre à un vœu de nos amis politiques, nous avions annoncé qu'une réunion serait tenue aujourd'hui 16 mars dans les bureaux du journal afin de rédiger une pétition adressée aux pouvoirs publics à l'occasion de la mesure qui a frappé Mgr le duc d'Orléans.

» Une lettre du Prince qui nous arrive à l'instant ne nous permet pas de tenir cette réunion.

» C'est parce que M. le duc de Doudeauville, député de la Sarthe, avait encouragé l'initiative prise dans son département en même temps que dans la Somme, que Mgr le duc d'Orléans a cru devoir lui adresser la noble lettre qu'on vient de lire.

» Notre sentiment, pour louable qu'il ait été, ne correspond pas à celui du Prince. Mer le duc d'Orléans sait ce qu'il fait, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Ce qu'il veut, c'est

rester sidèle à lui-même et supporter jusqu'au bout les conséquences de l'acte chevaleresque et bien français qu'il a accompli; ce qu'il ne veut pas, c'est implorer la clémence du gouvernement de la République.

» Il comprend son devoir de prisonnier après avoir voulu faire son devoir de soldat.

» Nous n'avons qu'à nous incliner en déposant à ses pieds la nouvelle assurance de notre sidélité et de notre admiration.

» L'Echo de la Somme. »

On lit dans le XIXº Siècle:

« Les agents de la sûreté générale, en surveillance à la gare du Nord, avaient remarqué, depuis quelque temps, un interprète de la « London Chatham and Dower Railway Company » qui se faisait l'importateur d'un grand nombre de photographies du duc d'Orléans.

» Jeudi soir, à cinq heures quarante, à l'arrivée du train de luxe de Londres, deux agents procédaient à son arrestation et saisissaient une caisse de photographies du prisonnier de Clairvaux qu'il venait d'apporter.

» Conduit devant le commissaire de police spécial de la gare, cet individu, qui est de nationalité anglaise, se borna à déclarer qu'il ne croyait pas que les photographies du duc d'Orléans fussent prohibées, puisqu'on en laissait vendre et exposer publiquement aux vitrines des magasins.

» Il a été remis en liberté quelque temps après; mais la caisse de photographies saisie a été conservée.

» Il est bon de faire remarquer à ce sujet qu'aucun cliché du duc d'Orléans n'a pu être pris en France et que c'est pour cela que les marchands de photographie sont obligés de recourir à leurs confrères d'outre-Manche. »

M. Bourgeois traite la liberté du colportage avec la même désinvolture que M. Constans, malgré tous les jugements des tribunaux et tous les arrêts des Cours.

L'arbitraire administratif, ils ne connaissent que cela, tous ces politiciens qui ne parlent de la liberté que pour s'en moquer.

INTERDICTION ET SAISIE

M. Fallières a fait interdire dans tous les cafés-concerts la chanson Not Conscrit, publiée avec la musique dans le Figaro et dont nous reproduisons ci-après les paroles.

La chanson était dédiée au prisonnier de Clairvaux.

ÉTRANGER

LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Ce n'est plus d'une angmentation de 60 batteries pour l'artillerie de campagne qu'il s'agit, mais d'une augmentation de 74. La Post, pour justifier cet accroissement, fait remarquer que la France et la Russie ont plus de batteries et de canons que l'Allemagne.

L'OPINION DE LA RUSSIE

Le Nouveau Temps croit que M. de Bismarck a donné secrètement son plein assentiment à la conférence ouvrière de Berlin et qu'il ne vent point s'y associer ouvertement de peur d'éveiller les craintes de certains États qui ont plus de confiance en Guillaume, parce qu'il n'a encore dépouillé aucun pays et n'a blessé l'amour-propre d'ancun peuple.

Le Nouveau Temps pense que la conférence est indirectement dirigée contre la Russie. On veut prouver, en faisant ressortir la non participation de cette puissance au règlement de la question ouvrière, que la Russie constitue, pour ainsi dire, un élément étranger hostile à l'Europe.

Le Nouveau Temps regrette la participation de la France à cette conférence.

NOT' CONSCRIT

Chanson, paroles de M. Henriquet, musique de M. C.-L. Desormes,

Chantée à Paris par M. MORLET.

De l'autr' côté d' la frontière
Le jeun' Français s'ennuyait;
Il vit d'loin un militaire
Qui, fier, l'arme au bras veillait.
Tiens! j' veux essayer l' pantalon garance,
Malgré le danger
D' quitter l'Étranger,
Pour rentrer en France.

De bons soldats de toute sorte Qui marchent au pas, au trot, Nous aurons besoin bientôt, Ne les mettez pas à la porte. Y'en aura jamais de trop, Jamais de trop.

Au premier homm' qu'il rencontre
Il demand' le régiment;
Mais aussitôt on lui montre
Un bien vilain monument:
C'est là-d' dans, conscrit, qu' tu vas fair' ton service.
Au lieu d' brigadier
T'auras un geôlier.
Voilà la Justice!
De bons soldats, etc.

Est-ce la mode nouvelle
De fair' passer les conscrits
En polic' correctionnelle
Comme de simples bandits?
Va, garçon, n'crains rien, car tous ceux de la classe
Qui marchent au pas,
Ne l'oublieront pas,
Ne l'oublieront pas,

Ne l'oublieront pas, Not' conscrit d'en face. De bons soldats, etc.

Maintenant, de ta fenêtre,
A Clairvaux, tu les attends.
Espère! Qui sait, peut-être
N'attendras-tu pas longtemps?
Garde en ta prison l'emblème tricolore!
Tambour et clairon
Te réveilleront
Un jour à l'aurore!
De bons soldats, etc.

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 14 mars

Vendredi soir, sous la présidence de M. Combier, le Conseil municipal s'est réuni dans la saile des séances. Etaient présents MM. Liénard et Poitevin, adjoints, Galbrun, Boisson, Bonneau, Doussain, Girandier, Terrien, Langlois, Goulard, Vinsonneau, Lamy, Piéron, Luard, Rivain, Milon et Bourguignon.

M. Doussain, nommé secrétaire, est appelé à donner lecture du procès-verbal de la séance du 4 février. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Plants américains.

M. le Maire expose que cette séance exceptionnelle a été ordonnée par M. le Préfet, pour que le Conseil municipal de Saumur, comme tous ceux du département du reste, donnât son avis sur la question de la libre circulation des plants américains pour la reconstitution des vignobles du pays. M. Combier a rappelé les diverses explications fournies samedi dernier à la Sous-Préfecture de Saumur, à la réunion du comité de surveillance dont il fait partie.

Les membres de cette assemblée, reconnaissant que, dans notre arrondissement, les seules communes de la rive droite de la Loire n'étaient pas contaminées, il y avait lieu d'interdire dans cette contrée l'introduction des cépages américains; mais que, d'un autre côté, toutes les communes de la rive gauche de la Loire, sans exception, étant plus ou moins atteintes, il était inutile d'entraver l'initiative des vignerons.

L'assemblée avait émis un vœu conforme à ces explications. M. le Maire demande à ses collègues de s'y conformer.

Sans aucune observation, le Conseil municipal se rend à l'opinion de M. le Maire.

Éclairage de la place de la Bilange

La commission du gaz s'est réunie pour étudier les deux propositions faites pour éclairer le refuge élevé en remplacement des anciens kiosques de la place de la Bilange.

La première proposition émane de la Compagnie d'éclairage électrique.

Cette Société installerait un candélabre de six mètres de hauteur à deux branches muni de deux lampes, de 200 bougies chacune, moyennant une dépense annuelle de 800 fr. pendant 10 ans, soit au total 8,000 fr.

M^{me} Stears, propriétaire de l'usine à gaz, fournirait gratuitement l'éclairage à un candélabre à cinq becs consommant 750 litres à l'heure, d'un pouvoir éclairant de 19 carcels.

La Ville n'aurait à sa charge que l'achat de ce candélabre dont le prix est de 410 fr.

En présence des avantages supérieurs de l'offre de M^{me} Stears, la commission d'éclairage propose de l'accepter préférablement à celles de la Société électrique.

Le maire émet un avis favorable, et le Conseil se rallie tout entier à cette opinion.

Nouveaux droits d'octroi

M. Ravilly, préposé en chef de l'octroi, a remarqué qu'il entrait à Saumur beaucoup de verres à vitres et de verres striés : ceux-ci servant à des toitures, à des pavages mêmes sur lesquels les voitures pouvaient circuler, et, les assimilant aux matériaux de construction, il voulait leur imposer un droit d'entrée de 6 fr. les 400 kil. Il a rencontre de la résistance; la question a été soumise à M. le Maire, qui a trouvé que le préposé allait un pen vite en besogne.

Quoi qu'il en soit, bien que le rendement de l'octroi ait toujours été reconnu très satisfaisant, il a paru bon à M. le Maire et à la commission des finances de faire peser sur leurs concitoyens un petit surcroît d'impôts pouvant atteindre, d'après les prévisions, 2,000 fr., et cela, naturellement, pour le plus grand encouragement à la construction et pour faciliter le travail, trop abondant probablement.

Après mûr examen, la commission a reconnu que la perception sur les verres à vitres était difficile, que le produit en serait mince. En outre, n'est-il pas à craindre que MM. les vitriers n'établissent un entrepôt en dehors de l'octroi et ne se présentassent à l'entrée avec des quantités minimes et avec une fréquence qui multiplierait les frais presque autant que le produit? Ergo abrenuntio.

Pour les verres striés, c'est tout différent. Ils ne viennent que sur commande, et pour que les droits soient répartis d'une façon logique, la commission les a divisés en six catégories, qui paieraient par 100 kilos, d'après leur épaisseur, savoir:

Pour les verres de 3, 4 et 5 mill. 2 f. »

6, 7 et 8 — 1 80

9, 10, 11 et 12 — 4 60

13 à 20 — 4 40

21 à 30 — 4 20

31 à 40 — 1 »

Il serait accordé 30 0/0 pour les emballages et caisses.

M. Terrien s'enquiert de ce qui se fait à cet égard dans les autres villes.

— La taxe est générale à 2 francs, sans distinction, répond M. le Maire. Notre tarif n'a donc rien d'exagéré.

M. Bonneau demande que le tarif spécifie bien entre verres soufflés et verres coulés.

Cette désignation n'a rien d'effrayant. Les mots de M. Bonneau seront inscrits et le Conseil vote d'emblée ce nouvel impôt.

L'administration va sans retard faire la demande d'autorisation près de l'autorité supérieure Pure affaire de forme : dès l'instant que c'est un nouveau moyen de puiser dans la poche des contribuables, le pouvoir républicain ne faillira pas.

Acquisition Grille

Le maire. — M^{me} veuve Grille a mis en vente un immeuble, qu'elle possède rue Cendrière, lequel ferait bien notre bonheur pour l'installation de l'école de cette pauvre M^{me} Benoît, que nous ajournons toujours.

Il est vrai que pour cette même destination, nous avons acquis un terrain, rue Gambetta, mais cet emplacement laisse beaucoup à désirer. Il nous fant votre autorisation pour l'achat de la maison Grille.

L'affaire a été étudiée sérieusement, Mar Grille veut vendre 35,000 fr. Ce n'est pas exagéré, car son locataire, M. Baugé, paie 1,800 francs de loyer. On dit bien qu'il quitte parce qu'il n'a pu obtenir de réduction. Mais passons.

Les constructions à faire dans la cour, comprenant trois classes pour réunir ensemble 110 élèves, un réfectoire, un vestiaire, une petite cuisine, atteindront le chiffre de 15,000 fr.

Avec l'achat, c'est le même chiffre de 50,000 francs voté pour l'indemnité Bourn llet. Le crédit ne sera donc pas changé.

M. Terrien. - Et les frais d'actes?

Le maire. — C'est prévu. Le rabais que les entrepreneurs d'une part font sur nos adjudications, l'obligation qu'on imposera à l'entrepreneur d'acheter les matériaux des bâtiments à démolir, couvriront largement cette dépense

Il n'y a point d'indemnité au locataire, puisque son bail finit à la Saint-Jean. C'est la bonne époque pour bâtir et nous ouvrirons les classes à la rentrée prochaine.

— Pensez, Messieurs, cette nouvelle école, dans la même rue, à quelques mêtres de celle que les enfants et les parents connaissent, onne pouvait rêver rien de mieux. Voici le plan.

Le maire tient verticalement un papier illustré du projet arrêté, et toute l'assemblée contemple de loin. Auparavant ce même plan avait prestement circulé.

— Messieurs, c'est entendu, pas d'observation? — Enlevé!

Il est convenu, toutefois, que cette acquisition ne sera définitive qu'après approbation de l'autorité universitaire. Soyons sans inquietude à ce sujet, M. l'Inspecteur n'y mettra pas son veto.

Emprunt nouveau.

Mais, continue le chef de la municipalité,—
il y a un diable de mais — c'est très joli sans
doute d'avoir fait le virement Bournillet, mais
cela ne nous libère pas avec ce vendeur et je
vais vous proposer tout discrètement un petit
emprunt de 55,000 fr. sur particuliers à 4 pour
cent, remboursable en quinze annuités. Nous
préviendrons les souscripteurs que, pour les
deux années 4891 et 4892, ils ne toucheront
que les intérêts, les annuités ne commenceront qu'en 1893. Vous saurez pourquoi.

Voici l'emploi de cet emprunt:

18,000 fr. à M. Bournillet qui n'obligera point au remboursement dès que nous lui servirons cinq pour cent;

7,500 fr. à M. Peyron, également à cinq pour cent;

6,000 fr. pour réparations et aménagement à l'hôtel des Postes et Télégraphes;

12,600 fr. à M. Jublin, entrepreneur, pour travaux anciens dont il n'a produit que trop tardivement les mémoires;

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

En effet, un homme de taille moyenne, ni gros, ni maigre, les cheveux gris, mais l'œil vif, ouvrit la porte.

Séverine marcha à sa rencontre.

- Bonjour, mon oncle.

Ce dernier lui prit les deux mains et la regarda pendant que sa femme riait à deux pas.

Ce n'est pas Flavie, murmura-t-il enfin.
Non, mais sa sœur, vous savez, la petite Séverine?

Retenu par la goutte, l'oncle n'avait pu assister à l'enterrement de Mme Darnétal, et ses souvenirs dataient d'un certain nombre d'années.

— Ah! oui, dà! un bon petit diable autrefois, si je me souviens bien. Es-tu toujours maligne?

— Plus que jamais, répondit la jeune fille en riant.

L'oncle l'embrassa à plusieurs reprises, ce

genre d'humeur lui convenait. Il la regarda encore.

— Sapristi! sais-tu que tu t'es débarbouillée... te voilà jolie fille aussi maintenant.

- Faut pas déshonorer la famille, riposta Séverine gaiement.

Elle se sentait tout à fait à l'aise, devant ce bon accueil.

— On va diner dans un quart d'heure, re prit M. Dupré en consultant la pendule, veuxtu venir avec moi chercher ton cousin à l'atelier?

Ce cousin ne l'était guère.

(La sœur de Darnétal avait épousé un veuf, père d'un garçon de six ans. Elle-même n'eut pas d'enfants, mais elle aimait son beau-fils en vraie mère; le jeune homme le lui rendait bien.)

— Non, non, intervint sa femme, je la garde, va tout seul.

— Comme mon oncle paraît gai, aimable, remarqua Séverine dès que la porte fut refermée.

— Oui, il est excellent. Tu as fait d'emblée sa conquête. Mais, revenons à Flavie, si je ne dis rien à mes deux hommes, je ne pourrai pas leur défendre de lni raconter ton voyage? La jeune fille réfléchit. Malgré certains regrets, elle prit son parti, tout en faisant promettre à sa tante de parler seulement de santé compromise.

— Sois tranquille, je sauvegarderai la délicatesse de la chère fille, je l'ai toujours aimée. Bien que souffrante, est-elle encore aussi belle?

— Oh! oui, ma tante, et si distinguée. On l'admire beaucoup à Flers.

— Cela ne m'étonne pas. Ainsi sa santé laisse à désirer depuis longtemps?

— Depuis la mort de maman, elle n'a jamais été aussi bien qu'auparavant.

— A table, s'écria en ce moment l'oncle qui arrivait avec son fils, — tous deux chargés d'un gâteau et de sacs de fruits — prends tout de même le temps d'embrasser ta cousine, ditil à ce dernier, je te la recommande : une fine mouche qui n'a pas la langue dans sa poche.

Les deux jeunes gens se regardèrent à la dérobée, tout en dépliant leurs serviettes.

Paul Dupré était un grand garçon, à l'œil vif comme son père, il s'enquit des nouvelles de toute la famille, puis, la conversation devint générale et prit un tour très gai.

Séverine, voyant le but de sa démarche

atteint, laissa sa bonne humeur s'épancher. Elle fit les délices de l'oncle par ses boutades, par le tour original de son esprit. La jeune fille se sentait à l'aise, même avec le cousin. Un des avantages d'avoir le cœur pris, c'est

de bannir les troubles nerveux.

M. Dupré la taquinait sans relâche.

 Après dîner, tu vas faire avec moi une promenade dans les beanx quartiers. Tu verras si cela vaut ton Flers et la vallée de la Vère, grande comme un mouchoir de poche.

— La vallée de la Vère vaut mieux que tout, mon oncle.

— Quelle entêtée campagnarde! Ah! che que trouves-tu de si beau dans tes roches el tes prés?

— Et vous, mon oncle, dans vos pierres el vos plâtras?

- Est-elle irrévérencieuse au moins? El l'architecture donc?

Cela ne vaut pas une trouée de soleil dans les bois, ou les ombres des peupliers sur la rivière.

— Eh! bien, Mademoiselle l'amateur de verdure, nous prendrons par le cours, jusqu'au bout de la prairie. — Dis donc, femme, si l'on s'échappait demain matin à la mer! La

8,600 fr. a.M. Gasnault, entrepreneur; 1,000 fr. approximatifs pour entretien des batiments communaux pour 3° et 4° trimestres 1889;

1,300 fr. pour imprévu et intérêts. voilà les 55,000 fr. hien employés.

Cette opération ne compromet pas la situation, puisqu'en 4893 finit l'amortissement d'un

ancien emprunt.

110

Hi-

nse.

uis-

la

'Ons

:elle

II the

il-

blée

plan

uisi-

n de

mais

et je

petit

pour

Nous

r les

gront.

igera

s Ini

cinq

enlà

pour

trop

ades,

in.

c'est

Sull

ver-

le la

he.

Ç3,

es el

es el

9 El

r de

Vos prédécesseurs ont bien fait d'exécuter les grands travaux, Théâtre, Hôtel de Ville; pour lesquels ils ont engagé la Ville pour 20 et 30 ans. Nous aurions sans doute été obligés de le faire. Mais vous, vous laisserez à vos successeurs, en 1892, une situation bien plus nette. Et cet emprunt que je vous demande ne vous empêcherait pas d'en contracter un nouveau de 500,000 fr., remboursable également en 30 années, pour de grands travaux déjà envisagés, marché couvert, percements de rues, etc. etc.

M. Terrien. -- C'est vraiment une belle situation pour nos successeurs !

Le maire. - C'est incontestable. Eh bien, Messieurs, quelqu'un demande-t-il la parole?

Pas d'observation : alors nous ferons l'emprunt ainsi qu'il est dit. Seulement, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de petites bourses, les obligations seront de

L'emprant est enlevé, et les contribuables ne doivent pas désespérer d'en voir surgir un nouveau de 500,000 fr. d'ici deux ans.

Les affaires sont si brillantes qu'on ne peut pas songer à réduire les impôts municipaux, pas plus que ceux de l'Etat.

Sépulture de M. l'abbé Mérit

Le maire annonce qu'il doit encore entretenir le Conseil d'une question qui n'est pas à l'ordre du jour parce qu'elle a surgi jeudi matin seulement. Il s'agit d'une demande, faite par le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Pierre, d'une concession gratuite de deux mètres carrés de terrain au cimetière, pour la sépulture de M. Mérit, curé de cette paroisse, décédé le 15 février dernier.

La demande a été transmise aussitôt à la commission des finances qui, après mûre délibération, l'a repoussée.

Le rapporteur, M. Piéron, a lu un long mémoire rendant hommage à M. l'abbé Mérit, à la façon délicate dont il a rempli ses fonctions, à son intelligence supérieure, à son inépuisable charité, mais il lui manque un point. Le rappel fait de cette même faveur à la sépulture de M. le curé Fourmy, justifie le refus d'aujourd'hui. La charité de M. Fourmy n'était pas proverbiale dans sa paroisse seulement et dans la ville, mais encore elle s'étendait dans tout le département. Voilà ce qui le distingue de M. Mérit, et a valu à l'ancien curé une concession gra-

Il ine faut pas que les administrations se

laissent guider par le sentiment ; elles ne doivent accorder des honneurs civiques qu'à des hommes exceptionnels, et M. Mérit ne réunit pas tontes les qualités voulues par nos édiles pour justifier ce titre. En outre, bien des prêtres ,sont décédés à Saumur et on n'a pas fait semblable demande pour eux ni pour un ancien curé de Saint-Pierre, M. Cesbron, qui, soit dit entre parenthèse, a été enterré à la Sallede-Vihiers, ce que M. Piéron a oublié.

Le rapport conclut donc au rejet de la demande; les paroissiens feront un petit effort de plus et auront le terrain qu'ils désirent.

Ajoutons que les 200 francs que coûteront les deux mètres sollicités aideront à amortir l'emprunt de 55,000 francs.

Le maire met aux voix les conclusions du rapport et le Conseil, par mains levées, prononce un muet et peu éloquent : Amen dico

Sur ce, la séance est levée.

SAUMUR

Le bal par souscription donné samedi soir, dans les salons de l'Hôtel de Ville, et organisé par la Société nautique de Saumur, a été très brillant. On y remarquait beaucoup de fonctionnaires, employés d'administration et commerçants. Danseuses et danseurs étaient nombreux et un cotillon plein d'entrain a été mené depuis trois heures du matin jusqu'à six heures.

C'est la Société nautique qui a fait les frais de la Mi-Carême à Saumur.

Hier, comme délassement du bal de la veille, les diverses équipes de la Société ont fait quelques courses d'entraînement pendant lesquelles la Musique municipale exécutait plusieurs morceaux de son répertoire.

Cette fête avait attiré sur nos quais une foule de curieux qui, malgré le temps incertain, étaient venus applaudir les évolutions de nos

Pendant les intermèdes des courses, on a tiré une tombola qui avait été organisée par la Société nautique.

VOTES DE NOS SÉNATEURS

Le Patriote dit que, dans la séance de jeudi, les trois sénateurs de Maine-et-Loire, MM. le général d'Andigné, Blavier et Le Guay, ont voté contre le Gouvernement.

Ainsi présenté, cette information n'est pas loyale, dit Union de l'Ouest. Nos sénateurs ont voté pour les droits du Parlement contre les prétentions de MM. Tirard et Spuller, qui voulaient engager la France, contrairement à sa volonté, dans une convention commerciale avec la Turquie.

En un mot, nos sénateurs ont voté pour l'ordre du jour de MM. Bérenger et Sébline, deux républicains, invitant le ministère à négocier avec la Turquie. Voilà la vérité

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

M. Mercherz, directeur de la maison centrale de Fontevrault et de la 16° circonscription pénitentiaire, vient d'être nommé directeur de la maison centrale de Nîmes.

Il est remplacé, à Fontevrault, par M. PORQUIER, directeur de la maison centrale de

L'APFAIRE VILLARD-SUREAU

A l'audience de vendredi, le tribunal de commerce d'Angers a rendu son jugement dans l'instance introduite par M. Villard, baryton du Grand-Théâtre d'Angers, contre son directeur, M. Sureau-Bellet.

M. Villard demandait la résiliation de son engagement, plus 3,500 fr. de dommages-intérêts pour réparation du préjudice artistique que lui causait, prétendait-il, la présence d'un autre baryton, M. Giraud, engagé en représentation sur la scène d'Angers.

Le tribunal, estimant que M. Villard ne jusfiait pas qu'il fût engagé comme baryton en chef et sans partage, l'a débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Plaidant: Me Gasté pour M. Villard, et Me Mahier pour M. Sureau-Bellet.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LA SAINT-PATRICE A PARIS

Aujourd'hui lundi, 17 mars, a lieu au Grand-Hôtel le dîner annuel de la Saint-Patrice, fête du patron de l'Irlande.

Ce banquet sera présidé par le vicomte O'Neill de Tyrone. Tous les Irlandais de naissance ou d'origine et les amis de l'Irlande sont admis à ce banquet.

Inutile de rappeler que M. O'Neill de Tyrone est l'ancien sous-préset de Saumur qui a laissé de si bons souvenirs dans notre ville.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 16 mars 1890.

Ni la crise financière en Allemagne, ni la crise ministérielle en France ne sont parvenues à inflencer nos rentes. On cote le 3 0/0 88.75; le 4 1/2 0/0 105.90.

Le Crédit Foncier s'est tenu toute la semaine en grande fermeté de 1,322 à 1.325. Les obligations foncières et communales ont eu une bonne tenue. Il est peu de portefeuilles qui ne leur fassent une large place.

La Banque de Paris est à 790. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le 25 avril. Le Conseil proposera pour l'exercice de 1889 une répartition de 40 fr. par

La Banque Nationale du Brésil s'est vivement relevée à 613.75. Une dépêche de Rio de Janeiro annonce que le gouvernement n'accordera à aucune autre banque que la Banque Nationale le pouvoir d'émission de billets à base métallique.

La Société Génèrale est ferme à 477.50. La Banque d'Escompte s'est négociée constamment à 548.75. La Société de Dépôts et Comptes courants demeure à 600.

L'importance des intérêts futurs ne peut manquer de décider les actionnaires français de la Banque des Pays-Autrichiens à se rendre à Vienne ou à s'y faire représenter. Ils auront l'occasion de constater l'ascendant que leur Société à pris en Autriche dans le monde des affaires. L'action finit demandée à 505.

Le Portugais est en train de regagner les anciens cours, les raisons qui avaient préoccupé la Bourse ayant perdu leur caractère inquiétant; on a fait 63.60 sur le 3 0/0 et 497 sur le 4 1/2 0/0 dont le coupon de 11.25 échoit le 1er avril.

L'Alpine se retrouve aux environs de 220.

Des traités d'une durée de 3 à 5 ans sont sur le point d'être signés avec les Forges de Westphalie pour la fourniture de minerais de Styrie. On voit par laquelle extension vont prendre les affaires et les bénéfices que l'Alpine pourra retirer de ces opérations.

de l'attitude des capitalistes se porte de plus en plus sur les valeurs d'assurances. Les actions La Foncière-Vie profitent naturellement de ces bonnes dispositions.

On annonce, pour le 25 courant, une émission de 53,333 obligations or du royaume de Serbie. Cette opération se présente sous le patronage du Crédit Lyonnais.

L'obligation des chemins de Porto-Rico libérée s'est traitée à 277.50 et 278. C'est le seul titre de cette catégorie qui possède la garantie du gouvernement espagnol.

L'action des Pierreries de Ceylan est tenue 63.75. Les demandes sont nombreuses en raison de la plus-value appréciable que doit donner la valeur.

On a échangé les Mines de Cuivre et Soufres de Pignerol à 27.75. L'extraction du 20 février au 10 mars a donné 225 tonnes contenant 5.25 de cuivre et 49.40 de soufre.

L'obligation des Chemins Economiques est très ferme à 394.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

Lundi 17 Mars 1890 La Fille du Régiment

Opéra-comique en 2 actes, de MM. Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Le Postillon de Lonjumeau

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe ADAM.

Des expériences nombreuses et dont les résultats ont été consignés dans la Gazette des Hôpitaux, l'Abeille Médicale, l'Union Médicale, etc., ont démontré que

Le Sirop et la Pâte Pectorale de PIERRE LAMOUROUX

étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le trai-tement des affections de poitrine.

AVIS. - Comme garantie d'origine, on devra exiger la signature et l'adresse: P. LAMOUROUX, Phen, 45, rue Vauvilliers, Paris

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affai-blies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. - Toutes phar-

ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)

Je ne puis trop vous remercier du service que vous m'avez rendu, car c'est à vos excellentes Pilules Gicquel que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac; la bile et les glaires y étaient accumulés; j'avais aussi un grand mal de tête, et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par vos bonnes Pilules Gicquel (1 fr. 50 la boite), j'ai eu la bonne idée de vous en demander; je puis vous dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas! qu'il est fâcheux que vos Pilules ne soient pas plus répandues dans

J. Péricot, à Rosiers d'Egletons.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de potions, pastilles, etc., pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le traitement de ces maladies par les Capsules Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les pre-

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette l'adresse: 19, rue Jacob,

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Epicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX CONSERVES DE LÉGUMES DE

PREMIÈRE MARQUE Petits pois suprs, la boîte pr 6 personnes 0.85 Haricots verts suprs, » Asperges d'Argenteuil , 1.30 1.80 Jardinière, Pointes d'asperges, la demi boîte..... Fonds d'artichauts,

Tomates en flacons et en bolte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

Prix: 5 fr. le flacon. - Chez J. FERRE, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-géran.

connais-tu, fillette?

- Non, mon oncle, mais je vous remercie pour cette fois, demain je serai à Flers, je pars par le train de cinq heures vingt.

- Par exemple! et M. Dupré fit un soubresaut, si tu crois que ta tante et moi allons te laisser partir...

- Il le faut, reprit-elle en souriant. -Puis, posant la main sur celle de son vieux parent, elle ajouta, avec un œil ému et doux : Mais à bientôt, votre bon accueil me donnera un si grand désir de vous revoir !

- Le plus tôt sera le mieux, ma fille, ré-Pondit celui-ci en l'embrassant. Le sang est plus épais que l'eau, que diable! et les parents de ma bonne femme sont les miens.

Le diner continua au milieu d'amicals entretiens.

Séverine était heureuse.

Tout en répondant à droite et à gauche, elle observait le cousin qui lui plaisait infiniment. Parsois, un sourire flottait sur ses lèvres, comme si la jeune fille eût entrevu quelque tableau charmant.

L'heure de se rendre à la gare arriva trop

L'oncle, qui avait promené Séverine pendant

un certain temps, dut, sur le désir de sa femme, rester à la maison. Le cousin, revenu de l'atelier pour dire adieu à la cousine, fut expédié de même. Mme Dupré désirait reconduire seule sa nièce afin d'achever leurs petits

Lorsqu'à l'appel de l'employé elles se quittèrent, ce sut avec regret. La tante insista à plusieurs reprises, sur un voyage prochain de la jeune fille à Caen: celle-ci en fit la promesse.

Le train partit.

Séverine rentra, soulagée d'un poids énorme, les yeux brillants, respirant à l'aise.

- Comme on s'aperçoit, dit François, que la Marjolaine a pris une bouffée de l'air de la ferme... mais, comment n'apportes-tu pas une gerbe des fleurs du pré?

- Je n'ai pas eu le temps, répondit celle-ci un peu confuse.

Le mensonge n'était pas son affaire. Mis en éveil, l'œil le moins clairvoyant eût vite reconnu son embarras pour répondre aux questions sur la mère Brigitte, la vache et le reste, mais nul n'y prit garde.

(A suivre.)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UND MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, nº 17.

S'adresser, pour traiter, à M° GAUTIER, notaire. (250)

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A l'amiable

UNE MAISON

A Saumur, rue du Palais-de-Justice, nº 6, au coin de la rue Haute-Saint-Pierre,

Avec cour, jardin, remise, écurie et dépendances diverses.

UNE CAVE

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, nº 19. H

UNE MAISO

A Saumur, rue Traversière, nº 4, au coin de la rue du Temple, Avec cour, écurie et remise.

S'adresser à Me Le Baron, notaire. (212)

Cabinet de M. RENARD, 47, rue Dacier, Saumur.

EXCELLENT FONDS

Marchand de Vins, Baux-de-vie, Liqueurs EN GROS

A céder présentement Conditions avantageuses et faciles. S'adresser audit M. REVARD.

ALOUER

S'adresser à M. Coué, photographe, rue d'Orléans, 57.

A GROBE

Grand Hôtel d'Anjou

Rue d'Orléans, à Saumur.

S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

MAGASIN D'EPICER IE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du jaurnal.

JEUNE HOMME de seize ans demande emploi commerce ou garçon. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

PEINTURE-VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquérent de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, ea on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on vondra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

UN MÉNAGE, ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les Dessins et Travaux de Tapisserie et de Brodenie qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Vente et Location de Métiers.

PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Tras	To the state of th		medical and				
in on	Baisse de prix. —	Cons	erves de	l ^{er} cl	noix		
Pe	lits pois		la boîte	0.85	la 1/2	0.45	
EL)	» très fins		, and the little of	1.60	2000		
Ha	ricots verts	11.51	STORY BELLEVIEW	0 85		0 45	
	» v très fins		- T	1.50			
As	perges entières		_	1.30	le flacon	2.25	9
Sa	rdines à l'huile depuis		COR POLE	0.40	1 13 3		
Th	on à l'huile depuis	134-0	CHANGE SETT	0 75			
Ho	mard entier		boîte plate	0.80	el	1 25	
Sa	umon du Japon	NI LAW	la boîte		et:	1.40	
Fil	ets de harengs à l'huile		The state of the state of	0.50	ot	0.80	

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Sianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis

une réputation incontestée dans la confrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUS

Modérés

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

BANDAGES HERNIAI

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKARAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GARES

I I G IN E

STATIONS	Mixte matin			Expr. matin	Omn. matin	Omn.	Expr.	Expr.	Omn soir
Paris Chartres Château-du-Loir Noyant-Méon Linières-Bouton Vernantes Blou Vivy	6 » 10 13 11 20 11 29 11 43 11 54 12 2	pol non	Company of the compan	7 55 9 34 12 24 1 7 "	10 5 1 58 3 8 3 17 3 30 3 41 3 49	12 50 2 51 6 35 7 40 7 49 8 3 8 10 8 17	1 13 » »	8 30 10 16 1 8	11 25 1 : 3 4 : 0 5 54 6 4 6 13 6 23 6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée) (départ) Nantilly (arrivée)	12 15 12 23 12 31		unge	1 41 1 47	4 2 4 14 4 22	8 29 8 34 8 41	1 48 1 54 »	2 22 2 28 »	6 42 6 53 7
SAUMÜR (Etat) (arrivée) (départ) Nantilly (départ) Chacé-Varrains Brézé-Saint-Cyr Montreuil-Bellay	12 41	8 31 8 37 8 48 9 2 9 19	10 44 10 52 11 11 24	» » 2 18		8 51 8 30 8 43 8 49 8 56 9 11	» » » » 2 22	» » » 2 59	7 11 6 50 7 3 7 9 7 17 7 29
Thouars Niort Saintes Bordeaux	100	310	11 57 3 58	4 30 6 30 9 52	8 42 11 52		4 31 6 12 9	3 28 5 20 7 53 11 13 matin	8 10 32 2 3 4 54 soir

STATIONS	Mi:	tin	Mix	tin	Mi. ma	tin	Ex	pr. tin	Mi	xte	On ma	in.	Mi	xte	Exp	r.	Ex	pr.
Bordeaux	mil	ar)	lin	m			5	40			8	20	!			Ì	3	
Saintes	th.		m		7	15	9	9		-	11	39	1	ш	100		6	43
Niort	1		100	000	9	32	10	55		-	2	5	5	30	8	10	8	29
Thouars			6	5	12	11	12	42	1	35	4	15	8	21		-	10	46
Montreuil-Bellay	9	35	6	38	ΝШ	. 10	1	4	2	37	4	55		6		32		15
Brézé-Saint-Cyr	9	55	7	18	-		X	,	2	50	5	18		41))	i		
Chacé-Varrains	10	7	7	27				ì	2	57	5	26		49	10			
Nantilly (arrivée)	10	13	7	34	312.				3	2	5	31	9	55	-11			
SAUMUR (Etat)	40			ere.	Mi		dia.	200	60	4.7.	-11-	419		W		11		
(arrivéc)	10	22	7	45	nia		-		3	13	5	42		3	,			
(départ)	BI.	mi	7	25		25	×	MES.	2	52		20		100	"			
Nantilly (départ)	TO	dint	7	38	11	36	- 8		3	3	5	33		25))			
SAUMUR (Orl.)	6 72	591	100	01	m	100	19376	No.		40	240	GIA.	101					
(arrivée)		mil.	. 7	47	11	44.	1	31	3	11	5	41		30	10	59	11	46
(départ)	2777		7	57	11	54	1	36	3	15	5	45	m	Later 1	11	7	11	53
Vivy	9.0		8	10	12	10	- 7	1	3	27	5	59	ш		n	ш		
Blou	311		8	19		19))	3	35	6	8))			
Vernantes	- 22		8	32		33	1	,	3	46	6	20			>>	. !		
Linières-Bouton	1		8	45		46	110		3	57	6	32	QxII	FEI L	b	111	819	开车
Noyant-Méon	200		8	59	1	2	2	12	4	9	6	44	1		11	44		
Chateau-du-Loir	100		10	10	2	9	2	58	5	22	7	58	100	14	12	26	1	12
Chartres	citi		2	47		103	5	54		26	12	4	7 (TI "	3	26	4	05
Paris	100		5	25	11		7	30	11	50	2	27			5	10	5	45
Sec. 08 19 101	100		SC	ir			SO	ir	SC	ir	ma	tin	SC	ir .	mat	in	ma	tin

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn.	Mixte
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4	12 12	4 31 6 50 7 14	Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4	4 34 4 56 7 6	9 5 9 45 10 32
	70	SAUM	UR —	BOURGUEIL	1003		delle
STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil Port-Baulet	7 55 8 15	11 50 12	3 30

STATIONS		xte tin	_			12010		nn.	100000	ixte oir
Poitiers	1111	101	6	5	6	55		53	39	
Moncontour			7	41	10	48		27	1075	
Loudun			8	41	1	46		4	100	
Montreuil (ar.)			9	21	3	24		38	100	
— (dép.)	6	53	9	29	14	25		311	9	30
le Vaudelnav	7	4	9	40		46	5	10	9	41
Baugé	7	14	9	50	5	30		19	9	52
Doué	7	22	9	57		16	5	26	10	1
Martigné	7	43	10	17	7	5	1 5	40	10	24
Angers	9	12	11	45	9	50	17	10	813	
		mil	ma	tin	80	ir	SC	ir	MIT.	

ANGERS-D	oué—	MONT	REUIL-	-POIT	IERS								
STATIONS Omn. Mixte Marc. Omn. Omn. matin matin matin soir													
Angers Martigné Doué	4 40 6 1 6 24	8 26 8 57	11 54	1 13 1 37	5 57 7 42 8 12								
Baugé le Yaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.)	6 30 6 37 6 46 7 36	9 7 9 16 9 26	12 34	1 1 2 1	8 21 8 31 8 41 9 14								
Loudun Moncontour Poitiers	8 24 8 55 10 33	1102	4 14 6 8 10 40	3 29	10 13								
- Dealing	matin	Brite	soir	soir	matin								

LIGHE D'ORLEANS

NANTES — A													S
CTATIONS	Dil	COL	Oil	11.	EX	pr.	Oii	m.					Expr
STATIONS		te	100000				mi		mi	xte	mi	ste	A COUNTY
THE REAL PROPERTY.	SO	ir	ma	tin	ma	tin	ma	tin	SO	ir	SO	ir	SOIL
Nantes	10	45	131	[XX]	8	25	8	55	12	7	3	10	7 3
WE WORK I NO	ma	lin	ma	tin	ma	tin	ma	tin	so	ir	so	ir	soir
Angers	2	19	6	30	10	29	12		2			35	9 3
La Ménitré	2	52		10	10	54	12	37	3	42		16	
Les Rosiers			7			2		46				25	A Million
Saint-Clément			7	26	,	4	12					32	
Saint-Martin	- 110		7	33		100	12	0.,		7		39	365
Saumur (arrivée)	3	22	7	46		18	سست	11	4			52	10-2
- (départ)						16		15		31	日音		10 3
Varennes	H		8	-	11	32		29	4	45	7	13	100 160
Port-Boulet	3	52		20		41		40	5	40		29	10.5
Langeais	4	26			12	3		14		10			11 4
Tours (arrivée)		5			12	46				46			41 25
Paris (arrivée)				44	السالات	40	2	53	6	35		51	11 4
(ma	lin		ir	-	46 ir	ma	35 tin	_	ir	mati

	ma	tin	ma	lin	so	ir	so	ir	ma	lin	so	ir	matin
PARIS — TO	URS	3	SA	UM	UR		AN	GE	RS		NAI	YTE	S
	Exp	or.		n.	On mi:	in.	On	n.	Ex	pr.	On	nn.	Direct
aris	8	45	9	40	11	25	12	45	11	20	9	10	12 20
ours angeais	1	tin 23 13	ma 5	lin	ma 7	lin 15	ma 10	tin 47	2	ir 53	5	ir	SOIL
ort-Boulet arennes	2	38	6.	20 32	8	39	12	38	3	30 50	6	43	10 7
aumur (arrivée) — (départ)	.2	57 3	6	45 52	9		12	22 33	A	5 9	6 7 7	54 6	10 32
aint-Martin aint-Clément			777	6	9	26 33	12	51	4	9	777	25 32	10 4-
es Rosiers a Ménitré	3	28	7		9	41	1	4	4	25	7		14 13
ngers (arrivée) antes (arrivée)	3	57 55	8	21	10	41	1	13 54	4	32 57	8	32	11 53
(arrivee)	10	00			1	51	5	38	6	42	12		E CO

matin matin soir soir soir soir soir

7	SAUM	UK	LA FLECH	E	309
Saumur Vivy Longué Jumelles Baugé Clefs La Flèche	matin soir 5 30 1 15 5 43 1 38 5 55 1 56 6 7 2 18 6 22 2 44 6 39 3 12 6 52 3 36	7 34 7 48 8 7 48 8 19 2 8 38	Clefs Baugé	8 24 12 51	5 43 5 57 5 6 23